



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 21 septembre 2020

Les services de l'État en Loir-et-Cher aux côtés des plus démunis

L'action des services de l'État se poursuit en faveur des personnes démunies, permettant ainsi l'attribution de masques auprès des publics les plus fragiles et par ailleurs des crédits complémentaires pour les associations bénéficiaires de l'aide alimentaire.

1. Une nouvelle dotation de 166 000 masques pour les personnes vulnérables

En mai dernier, 40 000 masques chirurgicaux FFP1 ont été distribués en Loir-et-Cher à destination du public vulnérable. Une nouvelle dotation en juin de 65 500 nouveaux masques en tissu réutilisables a été reçue par les services de l'État en Loir-et-Cher. **Aujourd'hui, une nouvelle dotation de plus de 166 000 masques vient d'arriver en préfecture.**

Une répartition est organisée entre :

> la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) qui va les attribuer aux personnes les plus fragiles, en lien avec les travailleurs sociaux de notre département ;

> les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pour une distribution aux sein des communes.

La distribution de cette nouvelle dotation a déjà commencé. Elle devrait se poursuivre jusqu'à la fin du mois de septembre.

2. Des crédits complémentaires pour lutter contre la précarité alimentaire en Loir-et-Cher

Dans le cadre du plan d'aide national de 55 millions pour l'aide alimentaire, **notre département va bénéficier d'une nouvelle enveloppe de 125 781€** qui s'ajoute à l'enveloppe annuelle.

Ces crédits bénéficieront aux organismes tels que la banque alimentaire, le CCAS de Romorantin, le CIAS de Vendôme, le FJT escale et habitat, la passerelle, les restos du cœur, le secours catholique et le secours populaire. **Au total, les crédits pour l'aide alimentaire sur notre territoire s'élèveront à plus de 173 000€,** un soutien indispensable aux plus démunis, pour faire face à des dépenses plus importantes du fait du confinement ou à des difficultés à subvenir à leurs besoins les plus essentiels.

Contacts presse

Service départemental de la communication interministérielle
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr
www.loir-et-cher.gouv.fr | @prefet41